

Mot du Président

L'année 2025 s'inscrit dans une période charnière pour notre système énergétique. Les défis ne manquent pas : intégration accélérée des énergies renouvelables, exigences croissantes en matière de qualité et de sécurité d'approvisionnement, pression sur les coûts, évolution du cadre réglementaire et incertitudes géopolitiques. Dans ce contexte, les distributeurs d'électricité jouent un rôle déterminant. Nous sommes les garants d'un service public essentiel, au plus près des communes, des entreprises et des ménages.

En Valais, cette responsabilité est encore renforcée car le territoire alpin est soumis à des contraintes topographiques importantes, nous imposant le devoir de conjuguer production, transport et distribution avec une exigence de fiabilité maximale. Les membres de l'AVDEL ont su, tout au long de l'année, faire preuve d'engagement, d'agilité et de professionnalisme. Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs qui assurent, jour et nuit, la continuité de l'alimentation électrique.

L'AVDEL a poursuivi en 2025 son travail de coordination, de représentation et de mise en réseau. Elle a veillé à défendre les intérêts spécifiques des distributeurs valaisans auprès des autorités cantonales, tout en favorisant le partage d'expériences entre ses membres. Notre ambition reste claire : accompagner la transition énergétique tout en garantissant la stabilité du système et la maîtrise des coûts pour la population.



Situation énergétique

Le contexte énergétique suisse demeure marqué par la volonté de renforcer la sécurité d’approvisionnement et d’accélérer le développement des énergies renouvelables indigènes. La loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables fixe des objectifs ambitieux pour les prochaines décennies, notamment en matière de production renouvelable. Ce cadre législatif donne une direction claire, mais il implique également une transformation profonde des réseaux de distribution.

En outre, la consommation évolue sous l’effet de l’électrification des usages, notamment avec le développement des installations photovoltaïques, des pompes à chaleur et de la mobilité électrique. Ces évolutions modifient les profils de charge et renforcent la nécessité d’une planification fine des réseaux.

L’année 2025 a confirmé que la transition énergétique n’est pas seulement une question de production supplémentaire, mais aussi d’adaptation structurelle des infrastructures. Les réseaux doivent absorber des flux bidirectionnels, gérer des injections décentralisées et maintenir une qualité de tension irréprochable. Dans ce contexte, l’investissement dans la modernisation, la digitalisation et la résilience des infrastructures constitue un impératif stratégique.

Faits marquants 2025

L’année 2025 restera marquée par la mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. Son entrée en vigueur a entraîné un important travail d’adaptation, tant sur le plan réglementaire qu’organisationnel. L’analyse des nouvelles dispositions, l’harmonisation des pratiques et l’adaptation des procédures internes ont été longuement débattues au sein de l’AVDEL. Cette réforme a confirmé que la transition énergétique se traduit désormais par des exigences concrètes pour les gestionnaires de réseaux, appelés à concilier développement des énergies renouvelables, sécurité d’approvisionnement et équité tarifaire.

L’introduction des communautés électriques locales (CEL) en début d’année 2026 constitue un changement structurant. En permettant à des producteurs et consommateurs situés dans un périmètre défini de partager localement l’énergie produite, notamment photovoltaïque, ce nouvel instrument favorise l’autoconsommation et l’optimisation des flux. Pour les entreprises de distribution, cela a impliqué l’adaptation des systèmes de comptage, de facturation et de gestion des données, afin de distinguer précisément les flux internes aux communautés de ceux transitant par le réseau public. Cette évolution nécessite des outils numériques performants et une communication claire avec les clients.

Parallèlement, l'essor continu des installations photovoltaïques en Valais a conduit à intensifier les travaux de renforcement et de modernisation des réseaux basse et moyenne tension. L'augmentation des injections décentralisées modifie les schémas traditionnels de circulation de l'électricité et exige une planification plus fine des infrastructures. Les membres de l'AVDEL ont poursuivi leurs investissements dans les postes de transformation, la télémesure et la supervision, afin de garantir la stabilité du système et la qualité de tension malgré des flux de plus en plus dynamiques et bidirectionnels.

Ces évolutions ont également renforcé l'importance de la gestion de l'énergie à court terme au niveau des réseaux de distribution. Les gestionnaires de réseaux sont désormais amenés à suivre plus finement l'équilibre local entre production et consommation, afin d'anticiper les pointes d'injection ou de charge qui peuvent survenir sur certaines portions du réseau. La multiplication des installations photovoltaïques, l'essor de la mobilité électrique et l'électrification des systèmes de chauffage rendent les profils de consommation et de production plus variables et parfois moins prévisibles. Dans ce contexte, les réseaux doivent être en mesure d'intégrer des outils de pilotage, de prévision et de gestion dynamique permettant d'adapter l'exploitation en temps quasi réel. Cette évolution marque une transformation progressive du rôle des distributeurs, appelés à devenir de véritables opérateurs de systèmes énergétiques locaux capables de gérer des flux plus complexes et plus décentralisés.

Enfin, l'année 2025 a confirmé l'importance du dialogue institutionnel et de la coordination sectorielle. L'AVDEL a renforcé ses échanges avec les autorités cantonales et les partenaires de la branche pour accompagner la mise en œuvre de la loi, anticiper les impacts d'une éventuelle ouverture du marché et défendre les spécificités des réseaux alpins. Dans un environnement en rapide mutation, cette capacité à travailler ensemble constitue un atout majeur pour assurer une transition énergétique maîtrisée, sûre et économiquement soutenable pour l'ensemble du canton.

Accord avec l'Union européenne

Les discussions relatives à un accord sur l'électricité entre la Suisse et l'Union européenne demeurent un sujet central pour la branche. Un tel accord vise à améliorer l'intégration du marché suisse dans le système électrique européen et à renforcer la sécurité d'approvisionnement grâce à une coopération institutionnalisée. Pour la Suisse, pays situé au cœur des flux électriques européens, les règles de coordination transfrontalière ont un impact direct sur la stabilité du réseau national.

Pour les distributeurs valaisans, les implications sont à la fois techniques et organisationnelles. Une plus grande intégration des marchés pourrait entraîner des évolutions dans les processus liés aux clients, notamment en cas d'ouverture complète du marché. Elle pourrait également influencer les exigences en matière de gestion des données, d'échanges d'informations et de conformité réglementaire. Ces transformations s'annoncent complexes, en particulier dans la phase de

transition entre le modèle actuel, largement régulé, et un éventuel cadre futur plus ouvert et davantage intégré au marché européen.

Dans ce contexte, la branche électrique suit avec attention les consultations menées au niveau fédéral. L'AVDEL s'est associée aux réflexions menées dans le cadre de ces consultations afin de faire valoir les préoccupations et les spécificités des gestionnaires de réseaux de distribution, notamment en matière de faisabilité opérationnelle et de proportionnalité des exigences. Les acteurs du secteur attendent désormais les positions définitives du Conseil fédéral, annoncées pour la fin du mois de mars, qui devraient permettre d'ouvrir les premiers débats politiques sur la forme que pourrait prendre cet accord et sur ses conséquences pour l'organisation future du marché de l'électricité en Suisse.

L'AVDEL continuera à suivre attentivement les développements dans ce dossier et à défendre une mise en œuvre pragmatique. La sécurité d'approvisionnement et la capacité d'investissement des gestionnaires de réseaux doivent rester au cœur des priorités.

Évolution des prix de l'électricité

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte de stabilisation progressive des marchés de l'énergie après les fortes tensions observées ces dernières années. Si les composantes liées à l'approvisionnement en énergie ont montré des signes d'accalmie, l'évolution des tarifs ne peut être analysée uniquement à l'aune des marchés de gros. Les adaptations légales récentes, découlant de la nouvelle loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables, ont également un impact direct sur la structure tarifaire appliquée aux consommateurs finaux.

La réforme introduit en effet des ajustements importants dans la conception des tarifs, avec une volonté renforcée d'orienter les signaux économiques vers une utilisation plus efficiente du réseau. La tarification tend ainsi à refléter davantage la puissance sollicitée et les coûts fixes liés à l'infrastructure, indépendamment du seul volume d'énergie consommé. Cette évolution répond à une réalité technique : le dimensionnement du réseau dépend principalement des pointes de charge et non de la consommation annuelle totale. Dans un contexte d'électrification croissante et de développement de l'autoconsommation, cette approche vise à garantir une répartition plus équitable des coûts entre l'ensemble des utilisateurs.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la nouvelle législation s'accompagne de l'introduction ou de l'adaptation de certaines composantes tarifaires. Ces éléments, définis au niveau fédéral, apparaissent de manière distincte sur la facture, avec l'apparition du tarif de mesure, et vise à renforcer la transparence. Pour les gestionnaires de réseaux, cela implique une adaptation des systèmes de facturation et une communication accrue auprès des clients afin d'expliquer ces évolutions.

Evolution de l'énergie photovoltaïque

L'année 2025 a été marquée non seulement par la poursuite du développement du photovoltaïque en Valais, mais aussi par des évolutions légales significatives concernant les conditions de reprise de l'électricité injectée dans le réseau. La nouvelle législation fédérale renforce le cadre applicable à la rémunération du courant issu d'installations renouvelables. Dans ce contexte, la Confédération fixe désormais des valeurs minimales de reprise, publiées sur une base trimestrielle, servant de référence pour la rémunération de l'électricité injectée lorsque celle-ci est acquise par le gestionnaire de réseau dans le cadre de l'obligation de reprise.

L'introduction de ces minima trimestriels répond à la forte volatilité observée sur les marchés de gros ces dernières années. Après les niveaux exceptionnellement élevés atteints durant la crise énergétique, les prix de reprise ont nettement reculé en 2024 et 2025. Le nouveau dispositif vise à garantir un socle minimal de rémunération tout en reflétant l'évolution des conditions de marché. Pour les distributeurs, cela implique une adaptation régulière des paramètres tarifaires et des systèmes de facturation, ainsi qu'un effort accru de communication afin d'expliquer aux producteurs les mécanismes de calcul et les variations possibles d'un trimestre à l'autre.

Ces évolutions renforcent la sécurité juridique, mais elles modifient également les modèles économiques des installations photovoltaïques. Dans un environnement où les prix de reprise sont plus étroitement corrélés aux réalités du marché, l'autoconsommation, les communautés électriques locales et les solutions de stockage prennent une importance croissante pour optimiser la valorisation de l'énergie produite. Pour les gestionnaires de réseaux, l'enjeu consiste à intégrer ces nouvelles dynamiques tout en garantissant la stabilité technique du système et une répartition équitable des coûts d'infrastructure.

Activités 2025

Groupe de travail « tarification »

Le groupe de travail « tarification » de l'AVDEL s'est consacré à l'analyse de structures tarifaires. Il a étudié les retours d'expérience sur les plages d'heures pleines et creuses afin d'en assurer la cohérence et d'évaluer leur impact réel sur la consommation d'énergie. Sur le plan opérationnel et stratégique, les réflexions ont porté sur l'établissement du tarif de mesure. Le groupe a également défini une stratégie de communication visant à expliquer les changements de manière compréhensible, tout en démontrant la plus-value pour le client final.

Formation

Les transformations en cours dans le secteur de l'électricité accentuent les besoins en compétences spécialisées. Les métiers traditionnels de l'exploitation et de la maintenance évoluent sous l'effet de la digitalisation, de la complexité réglementaire et de l'intégration croissante des technologies numériques. La formation initiale et continue devient ainsi un enjeu stratégique pour les entreprises de distribution.

En 2025, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée s'est fait sentir dans plusieurs domaines techniques. La capacité à recruter et à fidéliser des professionnels compétents conditionne la réussite des projets de modernisation et la sécurité des installations. Ainsi, l'AVDEL compte poursuivre la promotion du métier d'électricien-ne de réseau, au côté de la CIFER, dans l'objectif de pallier le manque d'apprentis.

Investir dans les compétences, c'est investir dans la qualité et la fiabilité du service public. C'est également préparer la relève et garantir la transmission des savoir-faire indispensables à la pérennité de nos infrastructures.

Objectifs 2026

Pour l'année à venir, l'AVDEL assurera sa mission de représentation et de défense des intérêts des gestionnaires de réseaux de distribution auprès des autorités cantonales. Dans un environnement en profonde mutation, elle veillera à promouvoir une réglementation pragmatique, proportionnée et adaptée aux réalités opérationnelles du terrain. Elle poursuivra sa veille législative et réglementaire afin d'anticiper les évolutions en cours et de formuler, le cas échéant, des propositions constructives en faveur des gestionnaires de réseaux valaisans.

Au niveau national, par l'intermédiaire de l'Association des entreprises électriques suisses, l'AVDEL suivra attentivement les débats relatifs à l'évolution du marché de l'électricité, notamment dans la perspective d'une ouverture complète du marché et des discussions en cours avec l'Union européenne. Elle soutiendra les démarches visant à simplifier et accélérer les procédures d'autorisation des projets de réseau, tout en défendant des mécanismes de financement assurant une répartition équitable et soutenable des coûts d'investissement supportés par les gestionnaires de réseaux.

Face à ces défis structurels, la coopération entre acteurs du secteur, quelle que soit leur taille, constitue un levier essentiel. En tant que faîtière cantonale, l'AVDEL souhaite consolider les synergies entre ses membres et renforcer son rôle de plateforme d'échanges, favorisant l'innovation, le partage d'expériences et la mise en commun de bonnes pratiques au service d'un approvisionnement électrique sûr et durable pour le canton.

Enfin, j'ai le plaisir d'annoncer que ce nouvel exercice s'ouvre sous une nouvelle présidence, qui s'inscrit dans une volonté de continuité stratégique tout en apportant une impulsion renouvelée aux actions de l'association. Je souhaite ainsi beaucoup de réussite à la personne qui me succédera et qui sera élue lors de la prochaine assemblée générale. Je tiens par ailleurs à remercier toutes les personnes qui m'ont appuyé et fait confiance dans cette fonction, en particulier les membres du comité et le secrétariat de l'association. Le dialogue, la mise en réseau et les collaborations sont essentiels dans un secteur aussi dynamique, et je suis confiant sur le fait que les acteurs de la branche pourront continuer à compter sur l'AVDEL à cette fin.

Philippe Délèze, Président

